



Avis au lecteur,

Le président et le conseil d'administration des Amis de Bonneval vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Pour les Amis de Bonneval, 2013 sera une année importante. Nous ne serons pas sans vous informer des évolutions des projets en cours concernant notre association.

Au sommaire de ce numéro, le spectacle concert de la Bonnevalaise, des « chansons locales??? » et une polémique qui s'étend sur plus d'un an !
Bonne lecture J L Durand

Photographies stéréographiques Fondation Sidoisine ©2012



VILLE DE BONNEVAL

Bureau : à 7 h. 3/4 Rideau : à 8 h. 1/2
Salle Laigneau-Levieuge

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 1912

SPECTACLE CONCERT

Offert à ses Membres honoraires

Par la Société de Tir et Gymnastique
" LA BONNEVALAISE "

Avec le concours

D'un orchestre symphonique sous la direction de M. LEVIEUGE, de M. EGRETEAU, pianiste-accompagnateur, d'artistes amateurs et d'Élèves de la Société.

Au Programme : Morceaux d'orchestre, exercices d'ensembles et pyramides par les gymnastes, chansons de genre, chansonnettes, monologues et duos comiques, etc.

LORIOT

Comédie militaire en un acte

LES CHANSONS LOCALES ???
chantées par l'auteur

ASILE DE NUIT

Comédie en un acte

Prix des places : Réservées, 2 fr. ; premières, 1 fr. 50 ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 0 fr. 50 ; Enfants, 0 fr. 50 à toutes les places.

Les dames sont priées de bien vouloir venir sans chapeau. — Vestiaire.

Le Messager du 22 décembre 1912

Le Concert de La Bonnevalaise

Dimanche dernier, la Société de tir et gymnastique « La Bonnevalaise » offrait son spectacle-concert à ses membres honoraires, salle Laigneau-Levieuge.

La première, de même que la troisième partie du programme furent fort goûtées de l'auditoire qui avait répondu nombreux à l'appel des organisateurs. Un certain nombre de numéros de la deuxième partie furent également fort bien interprétés tant par les artistes-amateurs que par les gymnastes et les musiciens.

Tout faisait donc augurer un brillant succès d'une soirée qui s'annonçait charmante, quand les « Chansons locales ??? » que l'on avait annoncées comme un régal, vinrent jeter la gêne et le froid dans la salle, au lieu du plaisir escompté.

Il est en effet profondément regrettable que par suite d'une trop grande confiance du Comité d'organisation, le programme, jusque-là si parfait, ait été si inconsciemment gâté par l'auteur des fameuses « Chansons locales » M. Gustave Pelletier qui, tout fier dans ses œuvres, s'érigea en détracteur, de notre école primaire supérieure et de ses sous-maîtres pour s'oublier ensuite, après quelques flèches décochées à la

presse locale, jusqu'à manquer totalement de respect aux cheveux blancs du vénérable M. Jouanneau, président d'honneur de toutes nos sociétés locales.

Sans nous ériger en juge de ce pénible incident, nous croyons être l'interprète du plus grand nombre en protestant énergiquement contre les chansons visant l'école primaire supérieure et ses sous-maîtres ainsi que contre celle dédiée à M. Jouanneau que son âge aurait dû mettre à l'abri de telles inconvenances. Quant à celle qui nous intéresse... ? Bien, ma foi, nous aurions mauvaise grâce à ne pas admettre que les journalistes, qui blaguent parfois si bien, n'aient leur tour de temps à autre. N'empêche, cependant que, nous tenons à manifester notre étonnement que M. Gustave Pelletier, si prodigue envers les autres, ce soir-là, se soit oublié lui-même à la distribution de ce qu'il nommait si spirituellement « *de la rigolade, de la blague, rien que de la blague* » dans laquelle il ne fallait voir aucune malice. Nous sommes absolument persuadé qu'il aurait alors réussi à dégeler son auditoire, si subitement glacé, s'il avait complété et terminé sa riche collection de chansons rosses et locales, par quelque chose de ce goût-là :

Couplet

*C'est un futur avocat
Qui a mis les pieds dans l'plat
Pour aller vous chercher çà
Tant sa muse l'inspira
Au fond d'un endroit ouïda
Où qu'ça sent pas l'réséda*

Refrain

*Pour un frais gradué en droit
Gré dié c'est pas mal.....adroit ?*

Et, afin d'obtenir un résultat utile, le jeune poète eut dû se faire imprimer et vendre ses œuvres un sou.

A ce prix là, la vente en eut été facile. Beaucoup de personnes aiment la poésie quant à celles que les ve.....rs indisposent et qui craignent une catastrophe.....

*Pour leur culotte constamment en....danger
Ses œuvres pouvaient encore bien servir
Sur ce détail trop ne faut insister
Rien que pour ça elles pouvaient s'les offrir*

L. VANNIER

Tribune libre

On nous communique avec prière d'insérer :

L'incident du concert de dimanche dernier, provoqué par les chansons locales de M Gustave Pelletier, a donné lieu à toutes sortes de commentaires.

Pour mettre les choses au point, je dirai à l'auteur :

Tu as commis un abus de confiance. On te savait bon loustic, ayant un certain talent de comique et on t'a donné carte blanche sans penser à mal.

Et tu en as profité pour attirer le ridicule sur la Presse, sur l'École publique et sur le Maire.

Pourquoi l'École publique plutôt que l'École libre ?

Pourquoi le Maire plutôt que le Curé ?

La faute aurait été la même ; mais tu avais probablement des raisons que le public, qui n'est pas aussi naïf que tu le crois, commence à comprendre.

Un peu de pudeur jeune homme !

En qualité de fils de l'ancien Maire de Bullainville, tu aurais dû penser qu'il n'est pas permis de se moquer du Maire du Bonneval.

un auditeur

Le Messenger du 29 décembre 1912

En réponse à notre compte rendu du concert de « La Bonnevalaise » nous avons reçu de M. Gustave Pelletier un article dont nous nous occuperons dans notre prochain numéro, le défaut de place ne nous le permettant pas aujourd'hui.

Le Messenger du 05 janvier 1913

A propos d'un incident

Contrairement à ce que nous avons annoncé dans notre précédent numéro, nous ne nous étendrons pas d'avantage sur le regrettable incident qui s'est produit au concert de « La Bonnevalaise » nous réservant de donner à cette affaire, en ce qui nous concerne, les suites qu'elle comporte.

LA RÉDACTION

Le Messenger du 12 janvier 1913

RÉPONSE

Mon cher Auditeur,

J'avais d'abord en l'intention de ne pas répondre à la communication qui a paru dans « Le Messenger » du 22 décembre sous la rubrique « Tribune libre ». Je me décide cependant à le faire, parce que un Monsieur habitué à donner des leçons aux autres, peut quelquefois avoir besoin d'en recevoir lui même.

Tu prétends — et en quels termes ! — que j'aurais profité de ce que l'estrade du concert de la « Bonnevalaise » m'était momentanément confiée, pour déverser ma bile sur des personnes ou des institutions à l'encontre desquelles je nourrirais, d'après toi, les plus noirs desseins.

Je t'avoue que j'ai été un peu estomaqué de ces accusations, car tout ce que tu m'imputes n'a jamais été à un seul moment, dans mes intentions. J'ai commencé par me dire que ma parole avait peut-être dépassé ma pensée. Mais tous les auditeurs du concert à qui j'en ai parlé m'ayant, eux-mêmes, déclaré que tout ce que j'avais chanté ne constituait qu'une blague absolument anodine, j'ai été obligé d'en conclure que tu n'avait rien compris du tout à mes chansons. Je t'en prie, retourne encore un peu à l'école, pour te faire expliquer ce que c'est qu'une blague ; ou plutôt, non, ce serait inutile ; les blagues, c'est comme les calembours. Si on ne les comprends pas, tant pis, mais ça ne s'explique pas.

Il est évident, en tous cas, que ni la presse, ni l'école publique, ni le maire de Bonneval, n'ont rien à craindre de mes « *attaques* » tant que, comme jadis, les oies sur le Capitole, tu veilleras sur eux avec une telle sollicitude. Oh ! tes amis t'en sauront gré... tu as rendu un fier service à la « Bonnevalaise ».

Un dernier mot pour en finir : Quant on attaque les gens, on le fait à visage découvert ; il faut avoir la franchise, le courage de ses opinions, à plus forte raison de ses injures. J'ai toujours entendu dire, par tous mes maîtres et par tout le monde, que la lettre anonyme constituait une *lâcheté* ; est-ce qu'on apprenait pas ça, à l'école où tu étais ?

Malgré tout, sans rancune.

Gustave PELLETIER.

Le Messenger du 19 janvier 1913

Tribune Libre

La réponse de l'auteur des chansons locales a suffisamment montré la pureté de ses intentions et la délicatesse de ses sentiments.

Il a su faire triompher son innocence et sa candeur naïve. C'est un jeune homme qui promet.

Il marche dans la noble voie qui lui a été tracée. Son succès paraît déjà assuré comme défenseur des mauvaises causes.

Il doit s'attendre à des félicitations bien méritées
UN LECTEUR DU « MESSAGER ».

Le Messenger du 04 janvier 1914

Une vieille Histoire

Nous publions ici, a titre documentaire, et comme épilogue d'une vieille histoire, le jugement rendu le 4 décembre par le tribunal de 1^{er} instance de Châteaudun, jugeant en matière correctionnelle » :

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CHÂTEAUDUN

Entre: M Paul Gustave Pelletier, clerc d'avoué, demeurant à Bonneval, demandeur comparant et plaidant par M^e Legros, avoué,

Partie civile ; D'une part.

Et M. Louis Vannier, imprimeur, demeurant à Bonneval, Directeur du journal « *Le Messenger de Bonneval* », prévenu des délits prévus et réprimés par les articles 23. 29, 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881.

Comparant et plaidant par M^e Bara, avoué,

D'autre part.

En présence de M le Procureur de la République près le tribunal de 1^{er} instance de Châteaudun,

D'une troisième part.

Le Tribunal.

Attendu que par exploit du 17 avril 1913, de Pontonnier, huissier à Bonneval, enregistré, Pelletier a assigné Vannier pour diffamation et injures en *mille francs de dommage*, intérêts ;

Attendu que l'assignation porte « que dans le numéro du *Messenger de Bonneval*, portant la date du

19 janvier 1913, a été inséré en deuxième page, 1^{er} colonne, sous la rubrique « Tribune Libre » et sous la signature : « *Un lecteur du Messenger* », un article ou le demandeur était diffamé et injurié ; — que l'auteur de cet article, faisant allusion à des incidents récents, à propos desquels le « *Messenger* » avait dénaturé et travesti le rôle du requérant, jetait la suspicion sur les explications fournies par celui-ci, mettait en doute la pureté de ses intentions et la délicatesse de ses sentiments », disant de lui que c'était un « jeune homme qui promettait », et que son succès était déjà assuré comme « défenseur des mauvaises causes ».

Attendu qu'il y a lieu de se reporter au texte même invoqué qui est ainsi conçu :

TRIBUNES LIBRE

"La réponse de l'auteur des chansons locales a suffisamment montré la pureté de ses intentions et la délicatesse de ses sentiments.

Il a su faire triompher son innocence et sa candeur naïve.

C'est un jeune homme qui promet.

Il marche dans la noble voie qui lui a été tracée. Son succès paraît déjà assuré comme défenseur des mauvaises causes.

Il doit s'attendre à des félicitations bien méritées

UN LECTEUR DU « MESSAGER »

Attendu que cet article ne contient aucune diffamation, puisqu'il ne contient aucune allégation ou imputation d'un fait précis pouvant porter atteinte à l'honneur ou à la délicatesse du demandeur.

Attendu que cet article n'indique pas d'une façon précise que l'auteur entendait mettre en doute « la pureté des intentions et la délicatesse des sentiments du demandeur », mais qu'il révèle, chez le signataire de l'article, le simple désir de voir cesser l'échange de lettres et protestations au sujet des chansons dont Pelletier est l'auteur, et lui donne gain de cause pour faire cesser la polémique.

Attendu que c'est en vain que Pelletier soutient que Vannier l'a injurié : En lui disant que son succès est assuré comme « défenseur des mauvaises causes », Vannier n'a voulu par là que rendre hommage à l'habileté d'un jeune homme qui semble se destiner à la profession d'avocat; qu'au surplus, on n'injurie pas un adversaire en lui disant que la cause qu'il défend ne vaut rien ;

Attendu qu'en conséquence Vannier n'a commis ni le délit de diffamation, ni celui d'injures.

Par ces motifs :

Déboute Pelletier de sa demande et le condamne aux dépens.

(Audience du 4 décembre 1913
M. Prinnet, Président ; M. Baille
proc. de la Rep.-M^e Legros et Bara, av.)

« LE MESSAGER »

Chansonnette humoristique, interprétée par l'auteur au concert de « la Bonnevalaise », du 15 décembre 1912 après autorisation du comité.

Air : « *Sans le vouloir* »

I

« *Le Messenger* », c'est ainsi qu'on le nomme,
-Il a bien aussi quelques sobriquets-
Parait ici, c'est bien assez en somme,
Tous les dimanch's voyez. c'est indiqué.....
Et à Bonneval, à Voves et à Orgères,
Chaque lecteur l'attend impatiemment;
C'est une feuille amusante et pas chère
Lisez, Messieurs, vous le trou'rez charmant!...

2

« *Le Messenger* » pour ces articl's de tête
joue des ciseaux dans un plus grand journal
Mais le lecteur qu'la politique embête
Au procédé ne trouve rien de mal.
Peu lui import'la longue dithyrambe
Qu'on a puisée dans un beau grand discours
Il la ^pass vite par desous la jambe
Et en arriv'de suite aux faits du jour.

3

Tous les cancans à six lieus à la ronde
Y sont r'latés avec un soin jaloux
Chacun son tour.y'en a pour tout le monde
C'est très varié et dans un styl'très doux
Et le dimanch'dans la rue on s'assemble
quelques commèr's bonnes langu's du pays
C'est à relire et papoter ensemble
les faits divers qui sont là recueillis

4

Décorations, succès et récompenses
Crim's accidents, crépages de chignons
« *Le Messenger* » vous fait des confidences
Dont on parlott'tout'la s'maine au pignon.....
Des cag's à poul's.des lapins des cabines,
Les effractions de quelques basses cours....
Les exploits de ceux qui viv'nt de rapines
Sont dévoilés et mis là au grand jour.

5

Tout le restant est couvert de réclames
Y'en a un peu pour tous les commerçants ;
Quant au feuil'lon, c'est pour ceux dont les
âmes,
Aim'nt s'attendrir aux histor's de romans.
Et puis, enfin, votre lecture faite,
« *Le Messenger* » peut encore vous servir
sur ce détail point trop je ne m'arrête,
Mais rienqu'pour ça on peut bien se l'offrir!

Renvoi :

« *Le Messenger* », c'est ainsi qu'on le nomme,
-Il a bien aussi quelques sobriquets
Parait ici, c'est bien assez en somme,
Tous les dimanch's, voyez. c'est indiqué.....

Réponse :

Monsieur,

Comme vous le dites dans votre dernier numéro, il faut en finir avec les prétendus incidents (?) du concert de la « Bonnevalaise » du 15 décembre. Mais il ne faut pas que, sous ce prétexte, vos lecteurs restent sous l'impression de la fable que vous leur avez racontée le 22 courant.

Vous voulez bien me rappeler que je suis un « frais gradué en droit ». Or, au cours de mes études, j'ai eu l'occasion de faire connaissance avec une certaine loi du 29 juillet 1881, que vous n'ignorez certainement pas et qui accorde le droit de réponse à toute personne nommée ou désignée dans un journal. J'ai ce droit, j'en use pour rétablir la vérité des faits.

A vous en croire, les « *chansons locales* » que j'ai interprétées au concert de « la Bonnevalaise », auraient constitué, aussi bien pour le comité que pour les auditeurs, la plus pénible des surprises. Un monsieur, à qui vous avez complaisamment ouvert vos colonnes, qui signe « Un auditeur » — et à qui je me réserve de faire une petite réponse séparée, — m'accuse, tout net, d'avoir « commis un abus de confiance » au préjudice du comité de « la Bonnevalaise » et d'avoir profité de ce que ce comité m'aurait « donné carte blanche » pour assouvir contre certaines personnes ou certaines institutions, je ne sais quelles basses rancunes.

Voilà, n'est-ce pas, ce que vous avez prétendu ; voilà ce qui se dégage de l'article que vous me consacrez Eh ! bien, j'ai le regret de dire à vos lecteurs, que tout cela n'est que du roman et que vous vous êtes fait, inconsciemment je l'espère pour vous, l'éditeur d'un mensonge.

D'ailleurs, ce n'est pas moi personnellement que vous deviez prendre à partie dans votre compte-rendu, car toutes les « *chansons locales* », sans exception avaient été soumises au Comité de « la Bonnevalaise », et cela au moins trois semaines avant le concert ; leur audition en public n'a donc pas pu constituer pour ce comité la surprise dont vous parlez. Je suppose, en effet, qu'avant, non pas seulement de m'autoriser à les chanter, mais de m'en prier d'une façon instante, puis de les mettre à une place d'honneur au programme, il en avait pris connaissance.

Le reproche que vous formulez, mais, vous, M. Vannier, gérant du « *Messenger de Bonneval* », vous deviez être le dernier à le faire. En effet, dans 2 ou 3 numéros qui ont paru avant le concert dans des articles non signés — et qui, par conséquent, étaient sous le couvert de votre seule signature, à vous, gérant du journal — vous organisiez autour de ces fameuses « *chansons locales* », une réclame savante, promettant à vos lecteurs que ce serait le morceau de choix le fin régala du concert, etc... etc... Et alors, je vous dirai simplement ceci : — Ou bien vous connaissiez ces chansons, et alors je suis obligé d'en conclure que c'est vous qui auriez commis vis-à-vis de vos lecteurs un abus de confiance, en leur prônant comme merveilleuses des choses dont vous pensiez tout le mal possible. — Ou bien vous ne les connaissez pas, et alors, comment osez vous parler de « mon inconscience », quand, vous-même, vous vantiez chaleureusement dans votre journal des choses dont vous ne saviez pas le premier mot !...

Et maintenant parlerais-je à vos lecteurs des incidents (???) du concert lui-même, incidents à la suite desquels le thermomètre, dans la salle, serait immédiatement descendu à je ne sais combien de degrés au-dessous de zéro !.

Ceux qui étaient au concert savent à quoi s'en tenir; ils ont apprécié comme ils le méritaient les agissements du néophyte de la politique municipale, qui, en cette qualité, se croyait probablement obligé de faire du zèle.

Quant à moi j'ai une trop haute idée de la parfaite honorabilité de M. Jouanneau et une trop haute estime pour son bon sens, pour penser qu'il ait cru un seul instant aux « *inconvenances* » et « *au manque total de respect pour ses chevaux blancs* », dont vous m'accusez très gratuitement. J'ai les meilleures raisons de croire que si, avant le concert, le comité de « la Bonnevalaise » lui avait soumis les « *chansons locales* », il les aurait visées des deux mains. Et, après le concert, il a dû être plongé dans une douce gaîté en rapprochant le texte même de mes chansons de l'interprétation qu'on lui en avait faite. Il a dû certainement penser à la prière célèbre : « Seigneur débarrassez-moi de mes amis ; quant à mes ennemis je m'en charge !.. » Et je suis presque sûr qu'un incident célèbre, qui marqua le siège de Rome par les Gaulois, lui est revenu à la mémoire.

Au surplus, afin de permettre à vos lecteurs, ne connaissant du concert que le compte rendu que vous en avez fait, d'apprécier sciemment jusqu'à quel point vos reproches sont peu justifiés je mets sous leurs yeux la chanson du « *Messenger* ». Ils verront par cet échantillon à quoi se réduisent les prétendues attaques malveillantes, déplacées, grossières, etc... que vous m'imputez. Je me réserve d'ailleurs la

publication, en temps voulu, du reste de mon répertoire, pour ma pleine justification, s'il en est encore besoin — Et « la Bonnevalaise », dont je fus simplement et, uniquement l'interprète, dûment autorisé, vous sera bien reconnaissante du bruit ainsi fait autour de son concert à cause de votre aimable compte-rendu.

Gustave PELLETIER

Le Messenger du 11 janvier 1914

PROTESTATION

Usant de mon droit de réponse, je viens déclarer à l'auteur des chansons locales du concert de « la Bonnevalaise », que non seulement je n'aurais pas signé des deux mains ses petites sottises, mais que je blâme énergiquement sa façon d'agir. Si j'avais été présent audit concert, j'aurais dû protester et alors qu'en serait-il advenu ?

Est-ce un calcul de l'auteur d'être trop volontiers incorrect et mensonger ??

JOUANNEAU, maire de Bonneval.

Le Messenger du 18 janvier 1914

A Protestation... Réponse :

Usant, moi aussi, de mon droit de réponse, je viens avouer au Maire de Bonneval que je ne comprends pas très bien ses questions. Il est vrai que je suis l'auteur de certaines « *petites sottises* », dont il parle, et qu'ainsi, par sottise, sans doute, je suis incapable d'atteindre à la hauteur de ses vues. Mais j'en suis tout consolé d'avance ; il en est tant... d'aussi sots que moi!... Ce sont, d'abord, ceux qui me prièrent instamment de débiter des « *sottises* » au concert de la « Bonnevalaise » ; ensuite, ceux qui firent tant de publicité et de réclame autour de telles « *sottises* » puis, ceux qui placèrent mes mêmes « *petites sottises* » à la place d'honneur du programme ; enfin, celui qui fut le souffleur de mes « *petites sottises* », de peur que j'en oublie ; et aussi tous les spectateurs — sauf un, il est vrai - qui allèrent (le croira-t-on) jusqu'à applaudir « *mes petites sottises* » de malheur ; et encore ceux qui... Je m'arrête, car enfin de compte, j'aurais peur de faire croire que Bonneval ne compte plus que des sots, et surtout, semble-t-il, dans l'entourage même du Maire, puisque les sots en question, qui m'ont permis, comme on le sait, de donner libre cours à ma « *sottise* », ne sont autres que ses amis eux-mêmes : membres du comité de la « Bonnevalaise » membres honoraires et autres amis de la société ! — Quel débordement de « *sottise* » !.. Ne serait-il pas temps d'étudier les moyens d'endiguer ce débordement-là plus pernicieux peut-être que celui du Loir ?!

Autre chose. Le Maire de Bonneval pourrait-il répondre à ces questions : — Que sait-il de ce qui s'est passé entre la « Bonnevalaise » et moi ? — Ai-je interprété « *mes petites sottises* » sans autorisation préalable ? — En quoi ai-je été « incorrect et mensonger » ? — Le Maire n'oubliera pas que dernièrement le comité de la « Bonnevalaise » réuni à cet effet, a déclaré n'avoir rien à répondre à ce que j'avais dit ou écrit au sujet de son concert. Je demande alors au Maire de quoi il vient s'occuper ! — Et faudra-t-il que je mette la « Bonnevalaise » en demeure de parler ?

Quant aux « calculs » que le Maire me prête, j'avoue que je ne les comprends pas bien non plus ; aussi, je ne le suivrai pas dans ses nébuleuses... suppositions. Il me suffira de lui dire que je n'ai rien à « calculer » ici, et... qu'il se tranquillise car je n'ai pas d'électeurs à flatter ou à endormir.

G. PELLETIER.

COMMUNIQUÉ

En réponse à deux articles parus dans certains journaux de la région, le Comité de « La Bonnevalaise », dans sa réunion du 15 janvier, et à l'unanimité ses membres présents, tient à déclarer qu'il désapprouve complètement la polémique créée par M. G. Pelletier à propos du concert de Décembre 1912.

S'il a conservé le silence jusqu'à ce jour, c'était dans le but de voir cesser cette polémique qui n'avait que trop duré.

le comité de La Bonnevalaise

LETTRE OUVERTE à M. G. PELLETIER

A quel but veux-tu donc arriver : démontrer et convaincre que tes intentions étaient pures et que tes chansons étaient exemptes de toutes mauvaises intentions ?

Je l'ai cru, mais c'était hier; aujourd'hui, en présence d'une aussi longue polémique où tu attaques un peu tout le monde et où toi seul est innocent, je me crois obligé de te répondre personnellement en te rappelant qu'aussitôt que tu quittas la scène pour passer dans les coulisses, après avoir chanté ta première chanson « le tambour de ville », un membre du Comité te fit aussitôt remarquer que tu venais d'employer une expression vraiment déplacée et profondément regrettable en finale de ta chanson.

Tu l'as reconnu toi même et tu as même tenu à montrer à celui qui te faisait cette observation que la copie de la dite chanson, que tu avais encore en main, ne portait pas l'expression dont tu t'étais servi ; que c'était dans la chaleur de l'action, que ta parole avait dépassé ta pensée, etc etc, hum....!

Eh bien ! rien que pour cette incartade de langage, tu aurais dû observer le silence ; car ni le président, ni le comité n'avaient pu voir, ni te permettre ce manque de tact, puisque la signature que je qualifie d'étourdie, d'imbécile ou méchante était laissée en blanc. Je crois qu'il était nécessaire de te rappeler cela, tu semblais l'avoir oublié et crois-moi, mets donc un point et que ce soit fini ; car, comme tout le monde, tu sais bien que pour être acceptables des chansons satiriques doivent avant toutes choses être spirituelles. Avoue qu'aux tiennes il y manquait cette qualité.

DODOPHE.

Le Messenger du 25 janvier 1914

A Monsieur... Dodophe

Aurais-tu perdu une fois de plus, l'occasion de te taire ? — Probablement. — Mais puisque tu (?) m'as écrit une lettre, j'y réponds. Ma foi, j'aurais très bien pu m'en dispenser, d'abord, parce que je n'ai pas de leçon de « correction » à recevoir de toi — ne serait-ce pas me jeter à la rivière pour m'abriter de la pluie ? — ensuite, parce que je suis très certain que ton intervention dans ma polémique n'a pas été prise au sérieux — tu es si avantageusement connu ! — et enfin, parce que je te reconnais volontiers le droit de te faire imprimer, toi aussi, (gratuitement, bien entendu !) dans le « Messenger », et d'autant plus que, toi, tu sais signer.

Pour ces quelques raisons, je le répète. j'aurais donc pu me dispenser de te répondre, comme je m'en dispense à l'égard, d'une société qui me « désapprouve » (ce que je m'...) sans se défendre, — et c'est tout dire, — et d'une... administration dont l'esprit, devenu pétillant, a enfin fait sauter le bouchon !... J'aurais pu, dis-je, me moquer de tout cela et de toi, mais tu me fais un reproche si grave, semble-t-il, que j'ai cru utile d'en dire un mot.

Quel crime inavouable ai-je donc commis ! Ah ! mes amis, quelle iniquité !... Comment ne suis-je pas à cette heure au ban du monde civilisé, pour avoir attenté d'une façon aussi épouvantablement odieuse, aussi ignominieusement scélérate, aussi... — (Larousse, dites-nous un autre mot ? — Il n'y en a pas, — Zut alors, ça doit être « du propre »!...) — pour avoir attenté... à quoi ?... j'y suis : pour avoir prononcé cette expression : «Père la Tremblote»... Quel crime abominable! ho!... N'ai-je pas mérité ainsi toutes les malédictions de la création, et encore d'autres ?!.. ho !... Et voilà ce que tu me reproches, toi, Dodophe, avec des airs de mystère comme s'il s'agissait d'un coup d'état. Mais tu ne sais donc pas que l'« éponge a été passée là-dessus »? Allons, allons, tu n'es pas si ombrageux, et... pourvu que tu n'aies pas pire incartade de langage à te reprocher !...

Tu prétends, d'autre part, que j'attaque « un peu tout le monde » Quelle exagération! La Bonnevalaise, même en y ajoutant un ou deux directeurs de conscience, n'est pas « tout le monde » que je sache. Enfin, je te fais cadeau du surplus de ta critique ; j'estime que sortie d'une bouche aussi autorisée que la tienne, je n'ai qu'à en faire mon profit. Je ne te suivrai pas sur ce terrain ; ton dogmatisme m'effraye ! Tu es un grand esprit, un esprit... supérieur, noyé dans le « *petit esprit d'un petit pays* » selon ton expression! Courbez vos têtes, ô Bonnevallais ! c'est la lumière qui passe! .. — Non, c'est un brocanteur ! ...

Et puis, dis donc, si je mettais, à toute l'histoire, un point final. hein ? — Mais oui puisqu'on me répond à côté maintenant.

G PELLETIER